

Infrastructures

Réponse à une consultation 13.09.2022

Allocation d'un crédit d'engagement pour des contributions dans le cadre du trafic d'agglomération à partir de 2024

Le Conseil fédéral entend consacrer environ 1,3 milliard de francs à la quatrième génération des projets d'agglomération de 2024 à 2028. economiesuisse salue en principe de tels investissements dans les infrastructures. Ils sont indispensables pour garantir l'efficacité du système de transport global, justement dans les agglomérations où la pression de l'utilisation augmente très fortement. Néanmoins, l'économie émet trois réserves essentielles concernant le projet mis en consultation : premièrement, les différents modes de transport devraient être traités de la même manière. Deuxièmement, le transport de marchandises n'est généralement pas assez pris en compte. Et troisièmement, il faudrait remédier au «retard de mise en œuvre» des programmes actuels avant d'allouer de nouveaux fonds fédéraux.

Réponse à la consultation en allemand